

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Laon, le jeudi 22 août 2024

L'état de catastrophe naturelle **a été reconnu** par arrêté interministériel paru au Journal Officiel de la République Française le 22 août 2024, pour la commune de :

- TRAVECY

au titre du phénomène d'inondations et coulées de boue survenu le 24 mai 2024.

La préfecture de l'Aisne rappelle que les sinistrés disposent d'un délai de 30 jours à compter de la publication de cet arrêté pour effectuer leur déclaration de sinistre auprès de leurs compagnies d'assurances.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83
Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

  Préfet de l'Aisne   @Prefet02

Préfet de l'Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr.
2, rue Paul Doumer - BP 20104
02010 LAON Cedex